

# **LE BUDGET PRIMITIF 2023**

## Table des matières

1.	CONTEXTE ET GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES.....	3
2.	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	5
a)	Equilibre global de la section de fonctionnement.....	5
b)	Les recettes de fonctionnement .....	6
	Produits services, domaine et ventes diverses (chapitre 70) .....	8
	Impôts et taxes (chapitre 73) .....	8
	La fiscalité locale (chapitre 731) .....	9
	Les dotations et participations (chapitre 74).....	11
	Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) .....	13
	Les produits financiers (chapitre 76) .....	13
	Les produits spécifiques (chapitre 77).....	13
	Les atténuations de charges (chapitre 013) .....	13
c)	Les dépenses de fonctionnement .....	14
	Les charges à caractère général (chapitre 011).....	15
	Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) .....	16
	Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) .....	17
	Les charges financières (chapitre 66) .....	17
	Les dépenses spécifiques (chapitre 67) .....	17
	Les dotations aux provisions et dépréciations (chapitre 68) .....	17
3.	LES EPARGNES BUDGETAIRES .....	18
4.	LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	19
a)	Equilibre global de la section d'investissement.....	19
b)	Les dépenses réelles d'investissement .....	20
c)	Le financement des équipements .....	21
	FCTVA et dotations (chapitre 10) .....	21
	Les subventions d'équipement .....	22
	La dette sur le budget principal et les budgets annexes (chapitre 16) .....	23
5.	BUDGETS ANNEXES .....	26
a)	Le budget « Restauration Collective » .....	26
b)	Le budget « Stationnement Payant» .....	27
c)	Le budget « Services Extérieurs Pompes Funèbres».....	28
6.	LE BUDGET PRIMITIF CONSOLIDE 2023.....	29

## 1. CONTEXTE ET GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES

Le débat d'orientations budgétaires du 10 novembre dernier a présenté le contexte d'élaboration du budget primitif 2023 marqué par le contexte international, la crise énergétique, le niveau d'inflation constaté ces derniers mois et la remontée des taux d'intérêt. Ce contexte est également nourri par le projet de loi de finances 2023, la mise à jour des perspectives financières à l'horizon 2028 et l'actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement.

La situation financière devrait certes se dégrader sur les années 2023 et 2024, avec une diminution attendue des niveaux d'épargne en raison de l'augmentation des dépenses de fonctionnement, mais reste à un niveau satisfaisant sur l'ensemble de la période avec une capacité de désendettement qui devrait revenir à 7 ans dès 2025, soit le niveau constaté en 2019 avant la crise sanitaire.

En effet, la stratégie financière mise en place par la collectivité ces dernières années, avec notamment une maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et un ratio de désendettement nettement en dessous des niveaux d'alerte, permet de maintenir des équilibres financiers satisfaisants pour les années à venir.

Le budget primitif 2023 s'appuie sur les hypothèses retenues dans le cadre de notre prospective financière présentées dans le cadre du débat d'orientations budgétaires et se caractérise par :

- La stabilité des taux d'imposition pour la 9ème année consécutive,
- Une évolution forfaitaire des bases fiscales prévue dans le projet de loi finances 2023 de 6,8 % calculée en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2, à laquelle viendra s'ajouter l'augmentation physique liée aux nouvelles constructions et estimée à 0,70 %,
  - Une évolution des dépenses de fonctionnement marquée l'inflation, la hausse des prix de l'énergie ainsi que les mesures locales et nationales destinées à augmenter le pouvoir d'achat des agents de la collectivité,
  - Le maintien de niveaux d'épargne satisfaisants avec une légère diminution de l'épargne de gestion et de l'épargne brute,
  - La mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2026 et de son financement avec un endettement conforme à nos perspectives financières,
  - Un soutien toujours aussi important aux différents acteurs œuvrant sur notre territoire.

Aussi, l'ensemble de ces éléments permettent à la collectivité de dégager une épargne de gestion de 11,07 M€, une épargne brute à 9,19 M€, soit des niveaux légèrement inférieurs à 2022, et enfin de dégager une épargne nette prévisionnelle de 1,41 M€.

VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON

L'équilibre global du budget principal, toutes sections confondues, se détermine de la façon suivante :

**BUDGET PRINCIPAL**

Dépenses réelles de fonctionnement 71,00 M€	Charges à caractère général 17,10 M€	Epargne brute 9,19 M€	Epargne de gestion 11,07 M€	Recettes réelles de fonctionnement 80,19 M€	Produits des services 3,76 M€
	Charges directes de personnel 40,57 M€				Impôts et taxes 14,10 M€
	Autres charges de gestion courante 11,24 M€				Fiscalité locale 47,45 M€
	Autres dépenses de fonctionnement 0,21 M€				Dotations et participations 12,72 M€
	Remboursement intérêts de la dette 1,88 M€				Autres recettes de fonctionnement 2,16 M€
Dépenses d'ordre de fonctionnement 9,55 M€	Dotation aux amortissements 4,43 M€	Epargne nette 1,41 M€		Recettes d'ordre de fonctionnement 0,36 M€	Opérations d'ordre entre sections 0,36 M€
	Virement à la section d'investissement 5,12 M€				
Dépenses réelles d'investissement 40,80 M€	Remboursement capital dette 7,78 M€			Recettes réelles d'investissement 31,61 M€	FCTVA, dotations et subventions 5,97 M€
	Dépenses d'équipement 32,50 M€				Emprunts 24,02 M€
					Autres dépenses d'investissement 0,52 M€
Dépenses d'ordre d'investissement 0,56 M€	Opérations d'ordre entre sections 0,36 M€			Recettes d'ordre d'investissement 9,75 M€	Autres recettes d'investissement 0,12 M€
	Opérations patrimoniales 0,20 M€				Dotation aux amortissements 4,43 M€
					Opérations patrimoniales 0,20 M€
					Virement de la section de fonctionnement 5,12 M€
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>121,91 M€</b>			<b>TOTAL Recettes</b>	<b>121,91 M€</b>

**2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**a) Equilibre global de la section de fonctionnement**

L'équilibre global de la section de fonctionnement du budget principal se décompose ainsi :

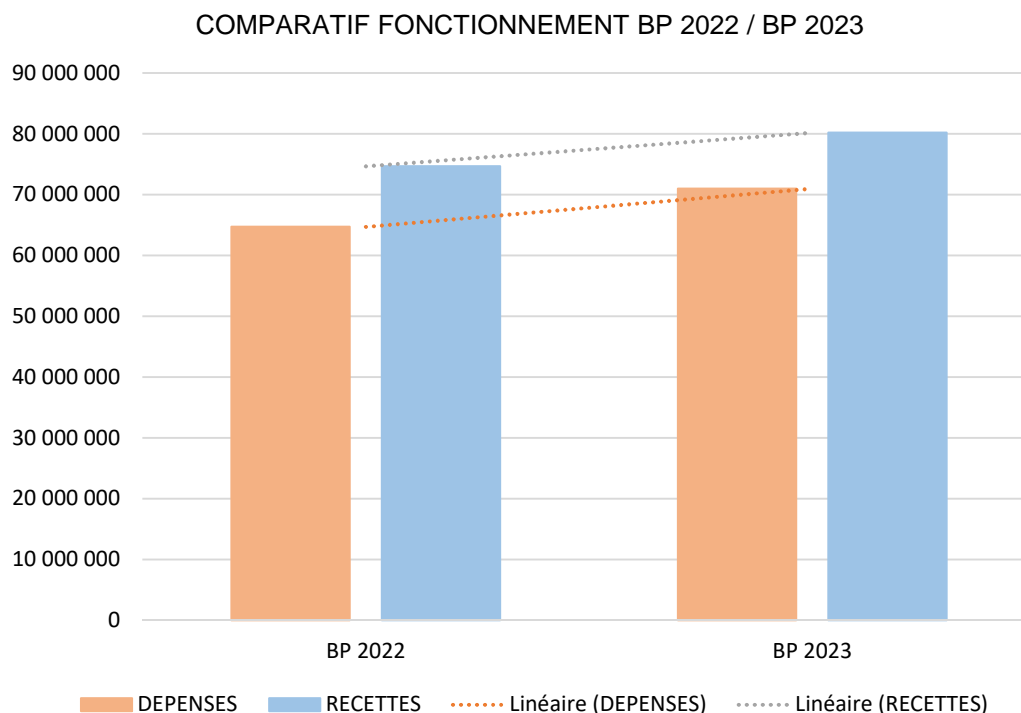
**BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses de gestion 69,12 M€	Charges à caractère général 17,10 M€	Recettes de gestion 80,19 M€	Produits des services 3,76 M€	
	Charges de personnel 40,57 M€		Impôts et taxes 14,10 M€	
	Autres charges de gestion courante 11,24 M€		Fiscalité locale 47,45 M€	
	Autres dépenses de fonctionnement 0,21 M€		Dotations et participations 12,72 M€	
Remboursement intérêts de la dette 1,88 M€		Recettes d'ordre de fonctionnement 0,36 M€	Opérations d'ordre entre sections 0,36 M€	
Dépenses d'ordre de fonctionnement 9,55 M€	Dotation aux amortissements 4,43 M€			Autres recettes de fonctionnement 2,16 M€
	Virement à la section d'investissement 5,12 M€			
		<b>Epargne de gestion</b> <b>11,07 M€</b>	<b>Epargne brute</b> <b>9,19 M€</b>	

**Total des dépenses      80,55 M€**

**Total des recettes      80,55 M€**

Les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement augmentent respectivement de 7,39 % et 9,72 % de BP à BP.

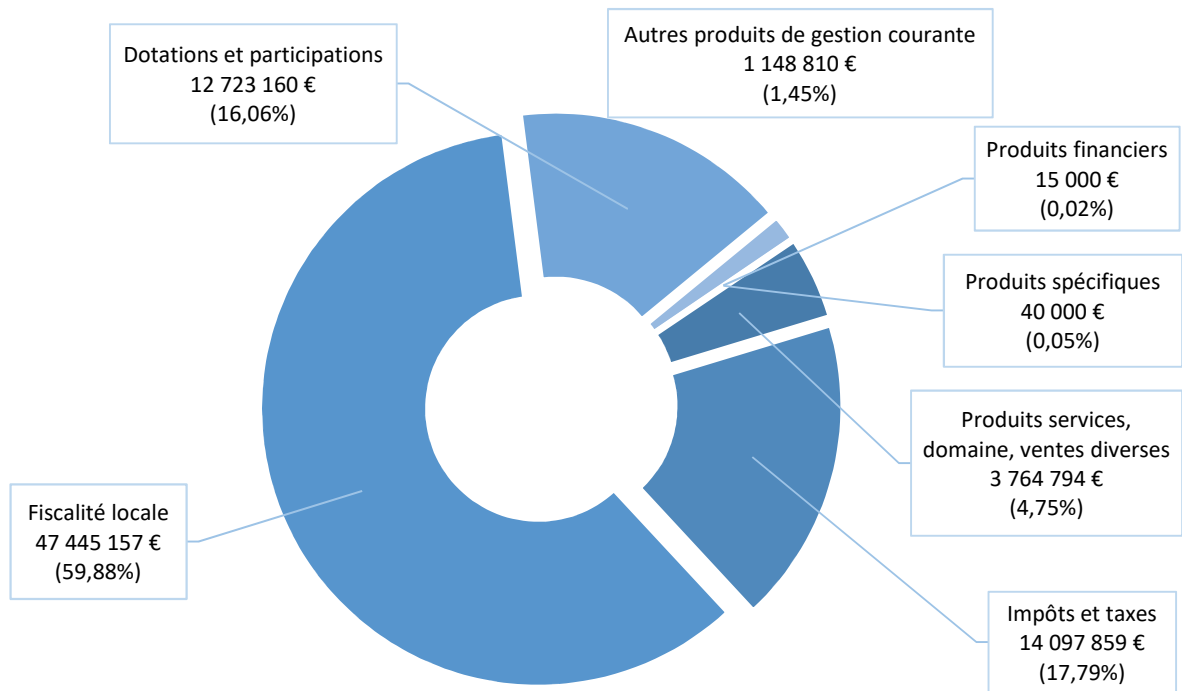


### b) Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 80,20 M€. Elles sont en augmentation de 7,39 % par rapport au budget primitif 2022.

FONCTIONNEMENT	Chap	BP 2022	BP 2023	Evolution en %	Evolution en €
Produits services, domaine, ventes diverses	70	3 585 897	3 764 794	4,99%	178 897
Impôts et taxes	73	14 093 859	14 097 859	0,03%	4 000
Fiscalité locale	731	42 804 450	47 445 157	10,84%	4 640 707
Dotations et participations	74	12 306 021	12 723 160	3,39%	417 139
Autres produits de gestion courante	75	1 144 569	1 148 810	0,37%	4 241
Produits financiers	76	30 700	15 000	-51,14%	-15 700
Produits spécifiques	77	40 000	40 000	0,00%	0
Atténuations de charges	013	669 500	961 500	43,61%	292 000
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>74 674 996</b>	<b>80 196 280</b>	<b>7,39%</b>	<b>5 521 284</b>

Elles se répartissent de la façon suivante :



• **Produits services, domaine et ventes diverses (chapitre 70)**

D'un montant total de 3,76 M€, les produits des services sont en augmentation de 4,99 % par rapport au BP 2023. Ils concernent principalement les recettes des usagers des services proposés par la Ville dont les activités périscolaires (1,17 M€), les services à caractère social (400 K€), à caractère culturel (451 K€) et les droits de stationnement et location voie publique (340 K€).

Nature	Produits services, domaine, ventes diverses	BP 2022	BP 2023	Evolution en %	Evolution en €
70311	Concessions dans les cimetières	100 000	120 000	20,00%	20 000
70321	Droits de stationnement et location voie publique	190 000	340 000	78,95%	150 000
70323	Redevance d'occupation du domaine public	291 135	309 108	6,17%	17 973
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	454 700	451 400	-0,73%	-3 300
70631	Redevances et droits des services à caractère sportif	200 000	200 000	0,00%	0
7066	Redevances et droits des services à caractère social	400 000	400 000	0,00%	0
7067	Redevances et droits des services périscolaires et enseignement	1 168 267	1 171 938	0,31%	3 671
70848	Mise à disposition de personnel aux autres organismes	232 000	212 800	-8,28%	-19 200
70873	Remboursement de frais par le CCAS	48 000	49 500	3,13%	1 500
70876	Remboursement de frais par l'Agglomération	44 000	45 440	3,27%	1 440
70878	Remboursement de frais par d'autres redevables	200 895	142 416	-29,11%	-58 479
	Autres produits	256 900	322 192	25,42%	65 292
<b>Total Produits services, domaine, ventes diverses</b>		<b>3 585 897</b>	<b>3 764 794</b>	<b>4,99%</b>	<b>178 897</b>

• **Impôts et taxes (chapitre 73)**

Les impôts et taxes, comprenant essentiellement les reversements de fiscalité et dotations de l'Agglomération, sont stables en 2023 à 14,10 M€.

Nature	Impôts et taxes	BP 2022	BP 2023	Evolution en %	Evolution en €
73211	Attributions de compensation (AC)	13 466 133	13 466 133	0,00%	0
73212	DSC de base	602 726	602 726	0,00%	0
7323	Reversement du prélèvement sur les paris hippiques	0	4 000		4 000
738	Taxe forfaitaire sur terrains devenus constructibles	25 000	25 000	0,00%	0
<b>Total</b>		<b>14 093 859</b>	<b>14 097 859</b>	<b>0,03%</b>	<b>4 000</b>

L'attribution de compensation (AC) est un versement obligatoire de l'Agglomération vers les communes membres qui a pour but de neutraliser financièrement les transferts de charges et de recettes entre les



collectivités. En l'absence de transfert de compétence avec l'Agglomération en 2022 ayant un impact sur le montant de l'AC de la Ville sur 2023, le montant de 13,47 M€ en 2022 est reconduit en 2023.

Conformément aux dispositions du pacte fiscal et financier 2021-2026, l'Agglomération versera une dotation de base de 603 K€ en 2023, inchangée par rapport à 2022.

- **La fiscalité locale (chapitre 731)**

La fiscalité locale se décompose en une fiscalité directe, composée essentiellement des contributions directes (taxe d'habitation et taxes foncières), et une fiscalité indirecte composée d'impôts indirects (droits de mutation, taxe sur l'électricité) et taxes facultatives (droits de place, TLPE).

**La fiscalité directe**

La fiscalité directe de la Ville est composée des produits de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB), de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV).

Elle intègre également la taxe sur les friches commerciales instituée par la Ville depuis 2014 pour lutter contre le développement des locaux commerciaux inexploités depuis au moins deux ans notamment en centre-ville et dans les centralités commerciales.

- L'évolution des bases d'imposition :

L'actualisation des bases fiscales se fait à partir du taux d'inflation calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2.

Nous l'avons estimée pour 2023 à 6,8 %.

L'augmentation physique des bases est estimée à +0,70 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Evolution des bases nettes imposables (Etat fiscal 1288 M)	Bases estimées 2022 (état 1259)	Bases prévisionnelles 2023	Evolution en %
Taxe d'habitation (dont THLV)	4 244 835	4 552 350	7,24%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	75 857 000	81 546 275	7,50%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	561 700	561 700	0,00%
<b>Total</b>	<b>80 663 535</b>	<b>80 660 325</b>	<b>7,43%</b>

- Les taux d'imposition :

Conformément au DOB 2023, les taux d'imposition pour les taxes foncières en 2023 resteront inchangés par rapport à 2022.

Concernant le taux de taxe d'habitation, suite à la suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2023, le Conseil municipal retrouve un pouvoir de taux sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Il est proposé en 2023 de ne pas faire évoluer le précédent taux voté en 2019, soit un taux de 23,85 %.

## VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON

Il est donc proposé au BP 2023 les taux de fiscalité suivants :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 23,85 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,69 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54,69 %.

- Le produit de fiscalité directe :

Le produit fiscal de 44,08 M€ en 2023 est prévu en progression de 7,41 % par rapport au produit estimé en 2022.

Produit fiscal	Estimation 2022	Prévision 2023	Evolution en %	Evolution en €
Taxe d'habitation (THRS, THLV)	1 012 393	1 081 424	6,82%	69 031
Taxe foncière sur les propriétés bâties	39 722 067	42 692 239	7,48%	2 970 172
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	307 194	307 194	0,00%	0
<b>Total</b>	<b>41 041 654</b>	<b>44 080 857</b>	<b>7,41%</b>	<b>3 039 203</b>

### La fiscalité indirecte

D'un montant de 3,36 M€, les recettes de la fiscalité indirecte sont prévues en progression de 302 K€ (+ 9,87 %) par rapport à 2022.

Nature	Fiscalité indirecte	BP 2022	BP 2023	Evolution en %	Evolution en €
73123	Taxe additionnelle aux droits de mutation	2 300 000	2 450 000	6,52%	150 000
73132	Taxe sur les pylônes	77 480	79 250	2,28%	1 770
73141	TCCFE	25 000	0	-100,00%	-25 000
73154	Droits de place	55 000	130 000	136,36%	75 000
731731	Impôt sur les spectacles	50	50	0,00%	0
73174	TLPE	600 000	700 000	16,67%	100 000
	<b>Total</b>	<b>3 057 530</b>	<b>3 359 300</b>	<b>9,87%</b>	<b>301 770</b>

Les prévisions budgétaires de la fiscalité indirecte, soumise aux aléas de la conjoncture économique, sont principalement estimées par rapport au niveau de recettes encaissé en 2022 :

- La taxe additionnelle aux droits de mutation, liée au nombre de transactions immobilières et au prix de vente des biens, prévue à 2,45 M€ au BP 2023 correspond à une prévision prudente par rapport au produit encaissé à ce jour en 2022 (2,60 M€),
- La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) ne sera plus encaissée par la Ville à compter de 2023, conformément à son transfert progressif au SYDEV décidé en 2016,

- La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) est inscrite pour 700 K€ et correspond à un ajustement de la prévision par rapport au produit encaissé en 2022 (716 K€).

- **Les dotations et participations (chapitre 74)**

**Les concours financiers de l'État**

Les concours financiers de l'État perçus par la Ville sont constitués des dotations et des compensations fiscales.

- La dotation globale de fonctionnement (DGF)

Nature	Dotation Globale de Fonctionnement	BP 2022	Notifié 2022	BP 2023	Evolution en %	Evolution en €
74111	Dotation forfaitaire	5 952 904	6 067 473	6 097 810	0,50%	30 337
741123	DSU	1 786 907	1 799 452	1 889 425	5,00%	89 973
741127	DNP	648 431	869 678	697 165	-19,84%	-172 513
<b>Total</b>		<b>8 388 242</b>	<b>8 736 603</b>	<b>8 684 400</b>	<b>-0,60%</b>	<b>-52 203</b>

La dotation globale de fonctionnement (DGF), qui comprend la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation nationale de péréquation (DNP), est prévue en diminution de 52 K€ par rapport aux dotations notifiées en 2022 (-0,60%).

La dotation forfaitaire ne devrait pas subir d'écroulement en 2023, contrairement à notre prévision lors du DOB 2023. L'évolution de 0,5% en 2023 par rapport à la notification de la dotation en 2022 correspond à une évolution de la part dynamique de la population de cette dotation.

Les montants inscrits au BP 2023 pour la DSU et DNP reprennent les prévisions 2023 du rapport d'orientations budgétaires 2023.

- Les autres dotations de l'État

La Ville perçoit d'autres dotations de fonctionnement de la part de l'État pour un montant global estimé au BP 2023 de 112 K€ contre 96 K€ au BP 2022.

Nature	Autres dotations de l'Etat	BP 2022	BP 2023	Evolution en %	Evolution en €
743	Dotation spéciale instituteurs	2 800	2 808	0,29%	8
744	FCTVA en fonctionnement	15 000	15 000	0,00%	0
748388	Compensation impôt sur les spectacles	23 341	23 341	0,00%	0
7484	Dotation de recensement	10 000	10 000	0,00%	0
7485	Dotation pour les titres sécurisés	45 000	61 050	35,67%	16 050
<b>Total</b>		<b>96 141</b>	<b>112 199</b>	<b>16,70%</b>	<b>16 058</b>

La dotation pour les titres sécurisés, calculée suivant un montant forfaitaire de 8 580 € pour chaque dispositif de recueil qui peut être majoré en fonction du nombre de demandes enregistrées sur l'année, est prévue en augmentation au BP 2023 compte tenu de l'augmentation des taux d'utilisation des dispositifs de recueil déjà installés et de l'installation d'un dispositif supplémentaire à la mairie de quartier de la Vallée Verte.

o Les compensations fiscales

Ces allocations ont pour objectif de compenser les pertes de recettes supportées par les communes en raison de mesures d'allègements fiscaux décidées par l'État au profit des contribuables.

Nature	Compensations fiscales	BP 2022	BP 2023	Evolution en %	Evolution en €
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle	4 000	4 500	12,50%	500
74833	Compensation TFPB et TFPNB	186 180	275 340	47,89%	89 160
74833	Compensation TFPB et TFPNB des locaux industriels	1 145 110	1 220 590	6,59%	75 480
<b>Total</b>		<b>1 335 290</b>	<b>1 500 430</b>	<b>12,37%</b>	<b>165 140</b>

o Les participations

Les subventions de fonctionnement représentent 2,43 M€ en 2023 soit une légère baisse de 3,5% par rapport au BP 2022 (2,49 M€).

Les principales recettes de fonctionnement proviennent de l'Etat et du Département pour l'emploi et l'insertion, et de la CAF pour la mise en œuvre des APE et de l'accueil périscolaire.

La différence de montant s'explique par l'absence d'élections en 2023, ainsi que par le décalage des versements du FSE, l'année 2023 étant une année de transition entre le bilan de la période 2020-2021 et les appels à projets de la période 2022-2023 qui ne sont toujours pas publiés.

Nature	Participations	BP 2022	BP 2023	Evolution en %	Evolution en €
74718	Etat	1 201 404	1 174 732	-2,22%	- 26 672
7472	Région	22 000	20 000	-9,09%	-2 000
7473	Département	199 000	192 000	-3,52%	-7 000
74741	Communes membres EPCI	9 488	9 618	1,37%	130
74748	Autres communes	13 695	21 253	55,19%	7 558
74771	Fonds Social Européen	97 800	22 327	-77,17%	-37 473
74778	Autres fonds européens	38 000	38 000	0,00%	0
74788	Autres (CAF, ASP,...)	904 961	948 201	-9,09%	43 240
<b>Total</b>		<b>2 486 348</b>	<b>2 426 131</b>	<b>-3,52%</b>	<b>-60 217</b>

- **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Les autres produits de gestion courante sont stables par rapport à l'année dernière, le montant prévu pour 2023 est de 1,15 M€.

Nature	Autres produits de gestion courante	BP 2022	BP 2023	Evolution en %	Evolution en €
752	Revenus des immeubles	1 006 399	995 610	-1,07%	-10 789
7588	Produits divers de gestion courante	138 170	153 200	10,88%	15 030
<b>Total</b>		<b>1 144 569</b>	<b>1 148 810</b>	<b>0,37%</b>	<b>4 241</b>

- **Les produits financiers (chapitre 76)**

Les produits financiers s'élèvent à 15 K€ et correspondent à 20 % de l'annuité d'un emprunt refacturé à La Roche-sur-Yon Agglomération suite au transfert en 2010 de la compétence assainissement.

- **Les produits spécifiques (chapitre 77)**

Les produits spécifiques correspondent aux annulations de mandats sur exercices antérieurs, soit une prévision de 40 K€.

- **Les atténuations de charges (chapitre 013)**

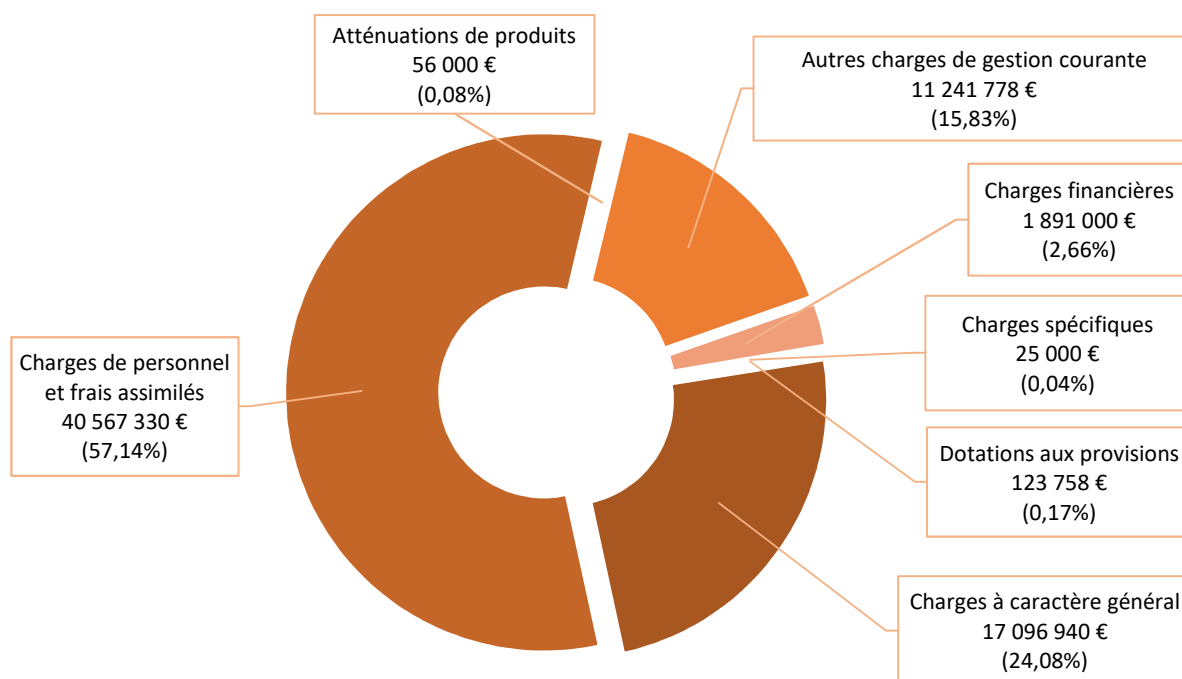
Les atténuations de charges sont estimées à hauteur de 961 K€ pour 2023. Elles concernent les variations de stocks ainsi que les remboursements des assurances pour le personnel, et intègrent également désormais la part prise en charge par les agents pour les titres restaurant (190 K€) ce qui explique l'augmentation par rapport à 2022.

**c) Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 71 M€ pour 2023, elles sont en augmentation de 9,72 % par rapport au BP 2022.

FONCTIONNEMENT	Chap.	BP 2022	BP 2023	Evolution en %	Evolution en €
Charges à caractère général	011	15 085 560	17 096 940	13,33%	2 011 380
Charges de personnel et frais assimilés	012	37 196 060	40 567 330	9,06%	3 371 270
Atténuations de produits	014	56 000	56 000	0,00%	0
Autres charges de gestion courante	65	10 666 265	11 241 778	5,40%	575 513
Charges financières	66	1 596 000	1 891 000	18,48%	295 000
Charges spécifiques	67	25 000	25 000	0,00%	0
Dotations aux provisions	68	84 481	123 758	46,49%	39 277
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>64 709 366</b>	<b>71 001 806</b>	<b>9,72%</b>	<b>6 292 440</b>

Elles se répartissent ainsi en 2023 :



• **Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Nature	Charges à caractère général	BP 2022	BP 2023	Evolution en %	Evolution en €
602	Achats stockés – autres approvisionnement	1 456 200	1 275 000	-12,44%	-181 200
604	Achats de prestations de service	1 658 774	1 621 442	-2,25%	-37 332
606	Achats non stockés de matières et fournitures	3 334 987	4 904 072	47,05%	1 569 085
611	Contrats prestations de services avec entreprises	162 700	152 700	-6,15%	-10 000
613	Locations	969 076	1 119 106	15,48%	150 030
615	Entretiens et réparations	1 493 564	1 642 580	9,98%	149 016
616	Primes d'assurances	359 645	408 700	13,64%	49 055
618	Autres services extérieurs	312 946	333 972	6,72%	21 026
622	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 395 626	1 522 355	9,08%	126 729
623	Publicité, publications, relations publiques	1 062 000	1 095 700	3,17%	33 700
624	Transports de biens et transports collectifs	209 050	235 436	12,62%	26 386
625	Déplacements, missions réceptions	43 843	58 177	34,06%	14 934
626	Frais postaux et frais de télécommunications	365 768	339 850	-7,09%	-25 918
628	Divers autres services extérieurs	1 241 482	1 248 615	0,57%	7 133
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés	432 210	453 840	5,00%	21 630
	Autres	587 689	685 395	16,63%	97 706
<b>Total Charges à caractère général</b>		<b>15 085 560</b>	<b>17 096 940</b>	<b>13,33%</b>	<b>2 011 380</b>

Le montant des charges à caractère général s'élève à 17,10 M€, en augmentation de 13,33 % par rapport au BP 2022. Ce chapitre est fortement impacté par l'inflation constatée ces derniers mois et l'évolution du coût de l'énergie. Hors énergie, dont la hausse est estimée à 1,4 M€ pour 2023, l'évolution de ce chapitre serait limitée à 4,57 %.

Les principales variations concernent les fluides et les achats de fournitures :

- Les dépenses d'énergie (gaz et électricité) en hausse de 72,60 %, soit une dépense supplémentaire de 1,41 M€,
- Les frais de carburants en augmentation de 19,77 %, soit une hausse de 70 K€,
- Les fournitures administratives, sous l'effet de la hausse du prix des matières premières, en progression de 17,77 %, soit 19 K€,
- Les frais de maintenance des bâtiments et des installations techniques en hausse de 14,47 %, soit 106 K€ supplémentaires.

• **Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)**

Les dépenses de personnel forment le principal poste de dépenses de fonctionnement de la collectivité. Le total des dépenses nettes, en tenant compte des recettes liées aux frais de personnel (remboursement assurances, mises à disposition, part des titres restaurant prise en charge par les agents) est progression de 8,25 % par rapport au BP 2022, et de 5,72 % par rapport au budgété (BP + DM).

Chapitre 012	BP 2022	BP 2023	Evolution en %	Evolution en €
Dépenses de personnel directes	36 646 150	39 986 500	9,12%	3 340 350
Assurances du personnel	306 160	335 830	9,69%	29 670
Cotisation CNAS	243 750	245 000	0,51%	1 250
<b>Total dépenses</b>	<b>37 196 060</b>	<b>40 567 330</b>	<b>9,06%</b>	<b>3 371 270</b>
Total recettes (assurances, mises à disposition,...)	586 500	937 000	59,76%	350 500
<b>Total dépenses nettes</b>	<b>36 609 560</b>	<b>39 630 330</b>	<b>8,25%</b>	<b>3 020 770</b>

Plusieurs facteurs expliquent cette évolution :

- L'augmentation de la valeur du point d'indice de 3,5 % au 1er juillet 2022 représentera en année pleine 1,08 M€,
- La prise en charge à 100 % du contrat prévoyance est estimée à 225 K€ pour l'année 2023. 701 agents permanents bénéficient actuellement de ce dispositif, soit 81,8 % des effectifs (+8,35 % par rapport à 2021),
- La prise en charge des titres-repas est évaluée à 190 K€ pour la ville en 2023. A ce jour environ 350 agents de la ville bénéficient de cette mesure (700 agents en prenant en compte l'agglomération),
- La prise en compte du glissement vieillesse technicité (GVT), cela représente une dépense pour la collectivité estimée à 250 K€,
- La réorganisation de la direction Education avec l'augmentation du temps de travail de 11 animateurs titulaires, de 15 animateurs référents, de 5 animateurs du pool remplacements, de 14 animateurs-ATSEM et, dans le cadre de la lutte contre la précarité, la hausse du temps de travail de plusieurs agents contractuels en parallèle d'un plan de titularisation de 40 agents étalés sur 3 ans., et le versement d'un régime indemnitaire aux agents contractuels. L'ensemble représente un coût annuel de 455 K€,
- Le renforcement et le développement de services à la population (Conservatoire, Ecole d'Art, Centre Municipal de Santé, ...) et le pourvoi de postes restés vacants pendant une grande partie de la période du Covid.



• **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

Nature	Autres charges de gestion courante	BP 2022	BP 2023	Evolution en %	Evolution en €
653	Indemnités, frais de mission et formation élus	740 450	727 329	-1,77%	-13 121
655	Participations obligatoires	1 211 815	1 179 065	-2,70%	-32 750
657	Subventions de fonctionnement versées	8 263 558	8 759 910	6,01%	496 352
658	Charges diverses de gestion courante	341 242	466 274	36,64%	125 032
	Autres	109 200	109 200	0,00%	0
<b>Total Autres charges de gestion courante</b>		<b>10 666 265</b>	<b>11 241 778</b>	<b>5,40%</b>	<b>575 513</b>

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 11,24 M€ au BP 2023, en hausse de 5,40 % par rapport au BP 2022 dont les principales variations sont les suivantes :

- L'augmentation de la subvention d'équilibre versée au budget annexe Restauration collective de 386 K€ (1,48 M€ au total) en raison de l'augmentation du coût des denrées alimentaires ainsi que des frais de personnel,
- La hausse des subventions de fonctionnement versées aux associations de 2,94 % avec un montant global de 4,84 M€ ce qui témoigne du soutien important que la ville apporte au tissu associatif.

• **Les charges financières (chapitre 66)**

Les frais financiers ne représentent que 2,66 % des dépenses réelles de fonctionnement, ils s'élèvent à 1,89 M€ au BP 2023 et comprennent :

- Les charges d'intérêts des emprunts en cours (1,85 M€),
- Les charges d'intérêts de la ligne de trésorerie de 5 M€ (10 K€), les frais financiers divers et l'enveloppe de précaution (15 K€),
- Une enveloppe de 10 K€ liée aux emprunts à venir sur 2023.

• **Les dépenses spécifiques (chapitre 67)**

Le montant des dépenses spécifiques est de 25 K€, elles correspondent aux annulations de titres sur exercices antérieurs.

• **Les dotations aux provisions et dépréciations (chapitre 68)**

Le montant des dotations aux provisions est de 124 K€, il correspond aux provisions sur comptes épargnes temps (74 K€) et aux provisions pour créances douteuses (50 K€).

### 3. LES EPARGNES BUDGETAIRES

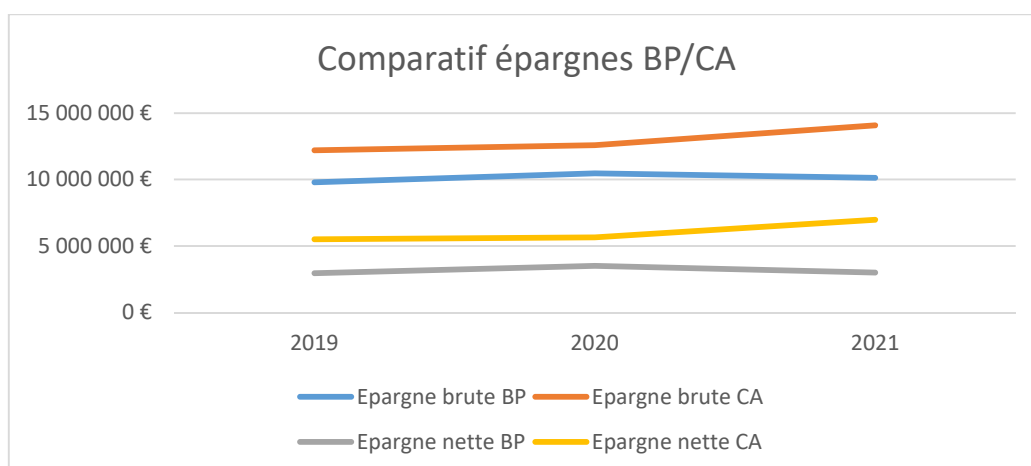
Budget principal en €		BP 2022	BP 2023	Evolution en %
1	Recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cessions immobilières)	74 674 996	80 196 280	7,39
2	Dépenses réelles de fonctionnement (hors charges d'intérêts 66111)	63 128 366	69 121 806	9,49
3	<b>Epargne de gestion = 1-2</b>	<b>11 546 630</b>	<b>11 074 474</b>	<b>-4,09</b>
4	Charges financières	1 581 000	1 880 000	18,91
5	<b>Epargne brute = 3-4</b>	<b>9 965 630</b>	<b>9 194 474</b>	<b>-7,74</b>
6	Remboursement capital de la dette (hors cautions et refinancement)	7 685 270	7 784 000	1,28
7	<b>Epargne nette = 5-6</b>	<b>2 280 360</b>	<b>1 410 474</b>	<b>-38,15</b>

L'épargne de gestion mesure la capacité de la Ville sur son fonctionnement courant à dégager des ressources pour investir. L'épargne de gestion prévisionnelle en 2023 est en légère diminution par rapport au BP 2022, en raison principalement de la hausse du coût de l'énergie, de l'inflation qui impacte nos charges à caractère général, mais également de l'augmentation des dépenses de personnel qui intègrent les mesures destinées à favoriser le pouvoir d'achat des agents. La maîtrise de notre section de fonctionnement nous permet de limiter cette baisse à 4,09 %.

Après prise en compte des intérêts de la dette en augmentation de 18,91% par rapport à 2022, notre épargne brute, qui mesure la capacité de la collectivité à dégager chaque année les ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser la dette, est estimée à 9,19 M€. Ce niveau d'épargne brute permet à la ville de poursuivre son programme d'investissement conformément aux perspectives financières présentées lors du DOB.

Enfin, après remboursement du capital de la dette, notre épargne nette prévisionnelle se situe à 1,41 M€.

Par ailleurs, et comme nous l'avons constaté lors des exercices précédents et comme illustré par le graphique ci-après, ces niveaux d'épargnes seront bonifiés lors du compte administratif en fonction du taux de réalisation effectif des dépenses et de la prévision prudente des recettes de fonctionnement. Son montant a été estimé à 3,20 M€ lors du DOB.



**4. LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

**a) Equilibre global de la section d'investissement**

L'équilibre global de la section d'investissement du budget principal se décompose ainsi :

**BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT**

Remboursement capital dette 7,78 M€		Epargne brute 9,19 M€	FCTVA, dotations et subventions 5,97 M€
Dépenses d'investissement 33,02 M€	Dépenses d'équipement 32,50 M€		
	Autres dépenses d'investissement 0,52 M€	Emprunts 24,02 M€	
Dépenses d'ordre d'investissement 0,56 M€		Opérations d'ordre entre sections 0,36 M€	Cessions d'immobilisations 1,50 M€
		Opérations patrimoniales 0,20 M€	Recettes d'ordre d'investissement 9,75 M€
			Opérations patrimoniales 0,20 M€
			Virement de la section de fonctionnement 5,12 M€

**Total des dépenses      41,36 M€**

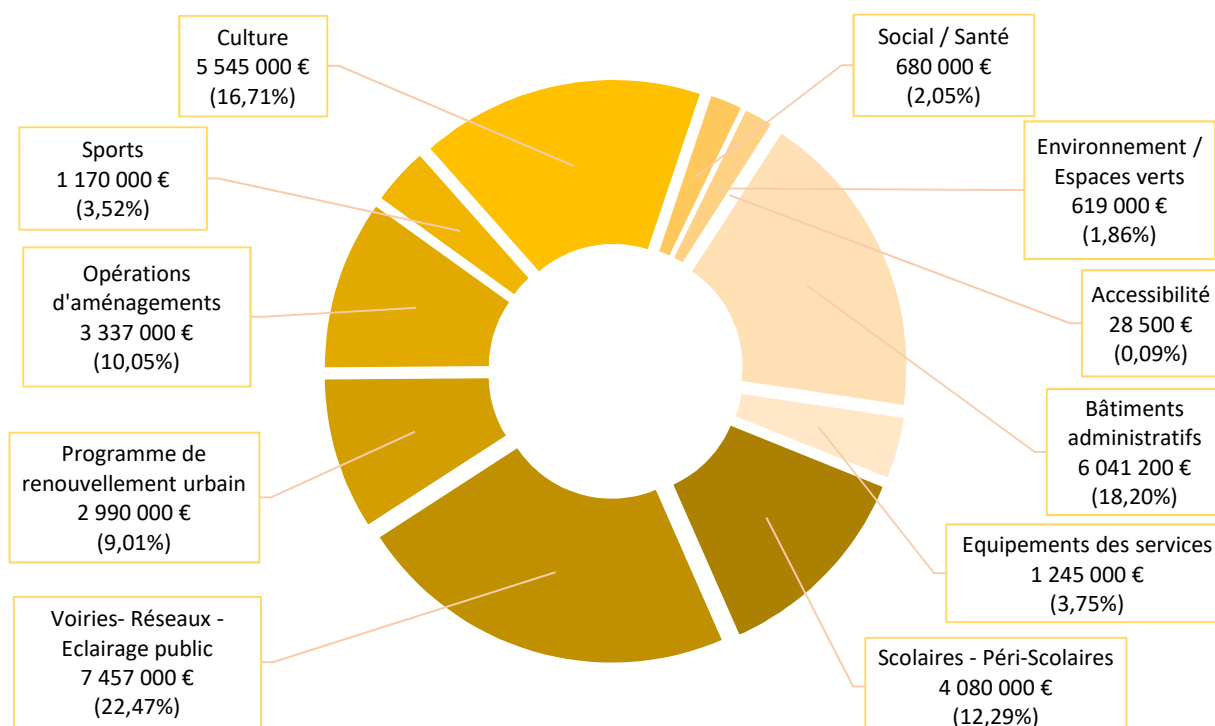
**Total des recettes      41,36 M€**

**b) Les dépenses réelles d'investissement**

Le montant des dépenses réelles d'investissement du budget principal s'élève à 40,79 M€ au BP 2023.

INVESTISSEMENT	Chap.	BP 2022	BP 2023	Evolution en %	Evolution en €
Dotations fonds divers et réserves	10				
Subventions d'investissement	13				
Emprunts et dettes assimilées	16 hors 166	7 685 270	7 786 100	1,31%	100 830
Refinancement de la dette	166				
Immobilisations incorporelles	20	727 346	547 884	-24,67%	-179 462
Subventions d'équipements versées	204	1 508 685	2 394 005	58,68%	885 320
Immobilisations corporelles	21	9 147 717	9 954 593	8,82%	806 876
Immobilisations en cours	23	12 054 163	19 593 068	62,54%	7 538 905
Participations et créances rattachées	26				
Autres immobilisations financières	27	413 954	404 200	-2,36%	-9 754
Opération pour compte de tiers	4581xx	30 000	115 000	283,33%	85 000
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>		<b>31 567 135</b>	<b>40 794 850</b>	<b>29,23%</b>	<b>9 227 715</b>

Les opérations d'équipement (hors subventions d'investissement) pour le budget principal et les budgets annexes se répartissent de la manière suivante :



Les principales opérations sont les suivantes :

- Les restructurations des groupes scolaires Montjoie (650 K€) et Laënnec (2 M€),
- Les aménagements nécessaires pour la mise en œuvre du « Zéro Plastique » (623 K€),
- Les espaces publics des halles pour 1,4 M€,
- L'aménagement des abords îlots de la Poste pour 480 K€,
- Le réaménagement de la rue Salengro pour 1,8 M€,
- Les aménagements de pistes cyclables et liaisons douces pour 500 K€,
- Le PRIR Vigne aux Roses pour 3 M€,
- La requalification de la Garenne pour 600 K€,
- Le projet Piobetta : acquisition et aménagement du cinéma pour 4,5 M€,
- La 3ème tranche du centre municipal de santé pour 400 K€,
- L'hôtel de Ville et d'Agglomération, le musée et espace napoléonien pour 5,4 M€.

### c) Le financement des équipements

Le montant total des recettes réelles d'investissement s'élève à 31,60 M€ contre 21,60 M€ au BP 2022.

Nature		BP 2022	BP 2023	Evolution en %	Evolution en €
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 510 000	1 500 000	-40,24%	-1 010 000
10222	FCTVA	2 500 000	2 400 000	-4,0%	-100 000
10226	Taxe d'aménagement	750 000	800 000	6,7%	50 000
131-132 133-134	Subventions d'équipement reçues	2 003 329	2 515 237	28,42%	611 908
1345	Amendes de police	150 000	250 000	66,7%	100 000
16 hors 166	Emprunts nouveaux et cautions	13 618 676	24 020 139	76,38%	10 401 463
166	Refinancement de la dette	0	0	0%	0
27	Autres immobilisations financières	39 500	0	-100%	0
458	Opérations sous mandat	30 000	115 000	283,3%	85 000
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>		<b>21 601 505</b>	<b>31 600 376</b>	<b>46,29%</b>	<b>9 998 871</b>

#### • FCTVA et dotations (chapitre 10)

##### Le FCTVA

Le montant du FCTVA prévisionnel en 2023 s'élève à 2,40 M€, contre 2,50 M€ au BP 2022 et correspond à la récupération d'une partie de la TVA afférente aux dépenses d'investissement mandatées au budget principal en 2021.

A compter de 2023, la Ville, bénéficiaire du régime N+2 (deux ans après la réalisation de la dépense), sera soumise au versement automatisé du FCTVA par la Préfecture avec un objectif d'un seul versement au premier trimestre 2023.

### **La taxe d'aménagement**

Cette taxe est due pour toutes les opérations d'aménagement et de construction nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Le produit de taxe d'aménagement inscrit en 2023 est en augmentation de 6,7 % par rapport au BP 2022.

### **Le produit des amendes de police**

Le calcul du produit des amendes de police reçu en 2023, correspondant à la répartition du produit au titre de l'année 2022, sera notifié à la ville en juillet 2023.

Cette répartition est calculée à partir d'une valeur du point 2022 fixée au niveau national par le Comité des Finances locales et du nombre d'amendes dressées en 2021 par la police municipale, la police nationale et la gendarmerie sur le territoire communal.

La prévision de 250 000 € au BP 2023, en hausse de 100 K€ de BP à BP, est basée sur un ajustement de l'inscription budgétaire par rapport au montant notifié en 2022 (287 K€).

- **Les subventions d'équipement**

En 2023, les inscriptions des subventions d'investissement sont de 2,8 M €, soit une augmentation de 40 % par rapport à 2022.

La Ville mobilisera des subventions auprès de ses partenaires pour la poursuite des travaux de projets tels que l'Eglise Saint-Louis (375 K€), le cinéma le Concorde (605 K€), la rénovation énergétique des groupes scolaires Montjoie et Laënnec (212 K€) ou les espaces publics de la Vigne aux Roses (291 K€).

La collectivité sollicitera par ailleurs des appels de fonds auprès de ses partenaires pour le nouvel Hôtel de Ville et d'Agglomération et ses abords pour un estimé montant à 550 K€.

Enfin, des recettes seront perçues suite à la sélection de la Ville à un appel à projets de l'ADEME pour le déploiement du zéro plastique dans la restauration scolaire (62 K€).

- **La dette sur le budget principal et les budgets annexes (chapitre 16)**

**Évolution du stock de dette**

L'encours de dette est réparti sur le budget principal et le budget annexe stationnement payant.

Au 31 décembre 2022, la Ville aura remboursé sur l'exercice 2022, 7,70 M€ de capital sur les emprunts en cours dont 7,68 M€ sur le budget principal.

Au 1er décembre 2022, afin d'assurer le besoin de financement de la section d'investissement en 2022, la Ville a consolidé 5 M€ d'emprunts au budget principal et 3,5 M€ au budget annexe Stationnement payant.

L'encours de dette globale est donc au 1er décembre 2022 à 92,56 M€, dont 89,03 M€ sur le budget principal :

Budget (en M€)	Encours de dette au 01/01/2022	Encours de dette au 01/12/2022	Répartition de l'encours au 01/12/2022	Endettement au 01/12/2022
Principal	91,71	89,03	96,19%	-2,68
Stationnement payant	0,05	3,53	3,81%	3,48
<b>TOTAL</b>	91,76	92,56	100,00%	0,80

L'endettement consolidé au 1<sup>er</sup> décembre 2022 est de 0,80 M€.

Un emprunt de 3 M€ sur 20 ans à taux variable (sur Euribor 3 mois + 0,63%) a été souscrit auprès de la Société Générale avec une phase de mobilisation jusqu'en janvier 2023, à ce stade de nos projections il ne devrait pas être mobilisé sur 2022.

Au 1er décembre, l'encours de dette du budget principal s'élève à 1 532 € par habitant contre 1 360 € pour les communes de la strate (50 000 à 100 000 hab.).

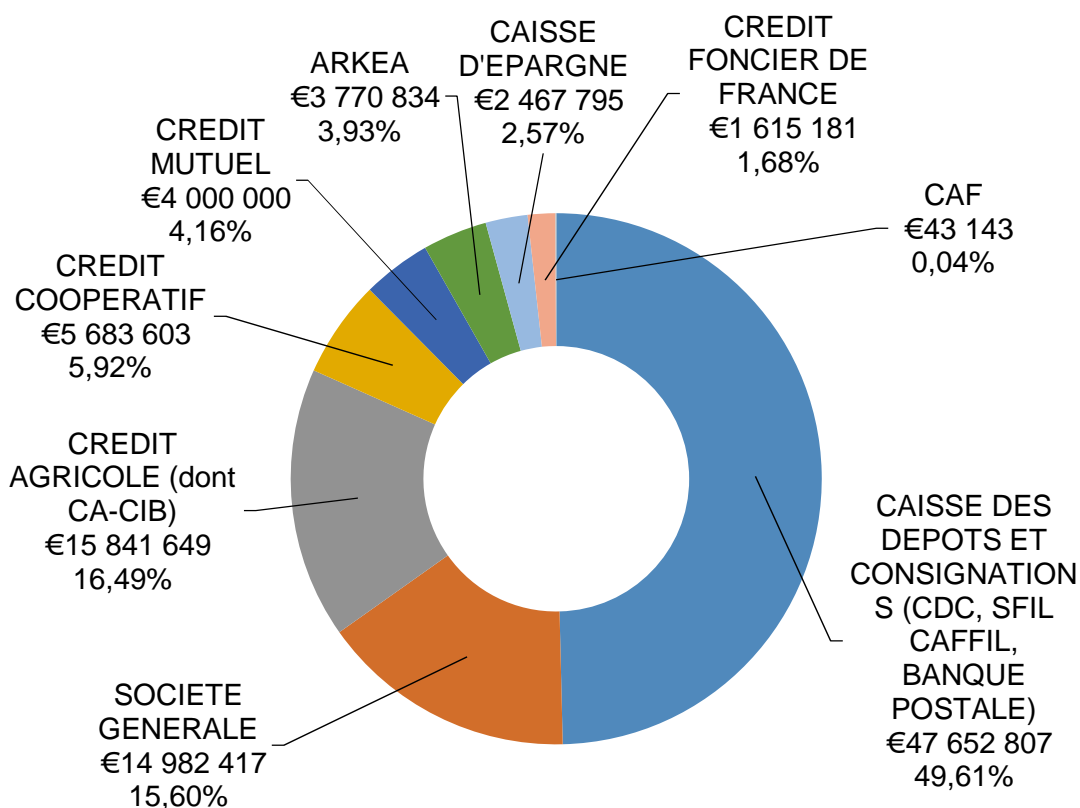
Sur le budget principal, au stade du budget primitif, l'emprunt d'équilibre s'élève à 24 M€.

Ce montant sera nettement réduit dans le cadre de l'affectation du résultat de l'exercice 2022, mais également en fonction de la réalisation effective des investissements prévus en 2023 et de l'optimisation de l'épargne qui sera constatée au compte administratif.

**Répartition de l'encours de dette**

La dette de la Ville est contractée auprès de 9 établissements prêteurs dont 49,6 % de l'encours est détenu par le groupe Caisse des dépôts et consignations (qui comprend La Banque postale), premier prêteur du secteur local.

**Répartition de la dette globale par prêteur au 1er décembre 2022**



Au 1er décembre, la dette est constituée de 46 emprunts avec la répartition par type de taux suivante :

- 11,6 % à taux variable,
- 86,0 % à taux fixe,
- 2,0 % adossé au livret A,
- 0,4 % adossé à un taux à barrière haute ou à pente.

Le taux moyen de la dette est de 1,94 % avec une durée de vie résiduelle de 14 années et 1 mois.

En empruntant sur des prêts classifiés A-1 sur la charte de Gissler, la Ville possède une dette sur le budget principal sécurisée avec 99,6 % de l'encours classé A-1, le risque le plus faible et seulement 0,4 % de l'encours adossé à un emprunt structuré.

Le budget annexe stationnement payant ne comprend que 2 emprunts sécurisés, classés A-1, pour 50 K€ d'encours de dette au 1er janvier 2023.



**Annuité**

L'annuité prévisionnelle pour l'année 2023 des emprunts contractés à ce jour s'établit à 9,97 M€ dont :

- 7,98 M€ pour le remboursement en capital,
- 1,99 M€ pour le paiement des charges d'intérêts.

Budget BP 2023 (en €)	Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16 hors 165 et 166)	Charges financières (chapitre 66)
Principal	7 783 300	1 891 000
Stationnement payant	201 000	99 904
<b>TOTAL</b>	<b>7 984 300</b>	<b>1 990 904</b>

**5. BUDGETS ANNEXES**

En complément du budget principal, le budget de la Ville comporte trois budgets annexes.

**a) Le budget « Restauration Collective »**

- FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	Chap	BP 2023	RECETTES	Chap	BP 2023
Charges à caractère général	011	2 525 536	Produits des services du domaine	70	2 942 294
Charges de personnel	012	1 836 500			
Autres charges de gestion courante	65	15 000	Autres produits de gestion courante	75	1 479 742
<b>Dépenses réelles</b>		<b>4 377 036</b>	<b>Recettes réelles</b>		<b>4 422 036</b>
Opérations d'ordre entre sections	042	45 000			
<b>Dépenses d'opérations d'ordre</b>		<b>45 000</b>	<b>Recettes d'opérations d'ordre</b>		<b>0</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>4 422 036</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>4 422 036</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement du Centre Municipal de Restauration s'élèvent à 4,38 M€ et sont en hausse de 9,52 % par rapport au BP 2022.

Les frais de personnel de 1,84 M€, en hausse de 3,22 % et les charges à caractère général de 2,53 M€ en hausse également de 13,95 % constituent l'essentiel des dépenses de fonctionnement.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 4,42 M€, en progression de 9,42 %, avec une augmentation de la subvention du budget principal de 386 K€.

- INVESTISSEMENT**

DEPENSES	Chap	BP 2023	RECETTES	Chap	BP 2023
Immobilisations corporelles	21	57 500	Emprunts et dettes assimilées	16	12 500
<b>Dépenses réelles</b>		<b>57 500</b>	<b>Recettes réelles</b>		<b>12 500</b>
			Opérations d'ordre entre sections	040	45 000
<b>Dépenses d'opérations d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>Recettes d'opérations d'ordre</b>		<b>45 000</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>57 500</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>57 500</b>

Les dépenses réelles d'investissement concernent l'achat de matériel pour 58 K€.

**b) Le budget « Stationnement Payant»**

• **FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	Chap	BP 2023	RECETTES	Chap	BP 2023
Charges à caractère général	011	181 896			
Charges de personnel	012	558 200	Produits des services du domaine	70	561 000
Autres charges de gestion courante	65	148 000			
Charges financières	66	99 904	Autres produits de gestion courante	75	737 000
Charges spécifiques	67	10 000			
<b>Dépenses réelles</b>		<b>998 000</b>	<b>Recettes réelles</b>		<b>1 298 000</b>
Opérations d'ordre entre sections	042	300 000			
<b>Dépenses d'opérations d'ordre</b>		<b>300 000</b>	<b>Recettes d'opérations d'ordre</b>		<b>0</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>1 298 000</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>1 298 000</b>

Les dépenses réelles d'exploitation se montent à 998 K€ en augmentation de 234 K€ par rapport au BP 2022. Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 1,30 M€, soit une hausse de 244 K€. Elles se décomposent en recettes de stationnement de parking clos (561 K€), de stationnement sur les voies publiques (437 K€) et du forfait post stationnement (300 K€).

• **INVESTISSEMENT**

DEPENSES	Chap	BP 2023	RECETTES	Chap	BP 2023
Emprunts et dettes assimilées	16	201 000	Emprunts et dettes assimilées	16	1 441 000
Immobilisations incorporelles	20				
Immobilisations corporelles	21	535 000			
Immobilisations en cours	23	1 005 000			
<b>Dépenses réelles</b>		<b>1 741 000</b>	<b>Recettes réelles</b>		<b>1 441 000</b>
Opérations d'ordre entre sections	040		Opérations d'ordre entre sections	040	300 000
Opérations d'ordre patrimoniales	041	10 000	Opérations d'ordre patrimoniales	041	10 000
<b>Dépenses d'opérations d'ordre</b>		<b>10 000</b>	<b>Recettes d'opérations d'ordre</b>		<b>310 000</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>1 751 000</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>1 751 000</b>

En section d'investissement, les dépenses réelles se montent à 1,74 M€ et concernent principalement le parking public Piobetta pour 905 K€ et la requalification du parking Clémenceau pour 315 K€.

c) **Le budget « Services Extérieurs Pompes Funèbres »**

• **FONCTIONNEMENT**

Le budget Services Extérieurs Pompes Funèbres retrace les opérations comptables liées aux services exercés dans le champ concurrentiel (crémation, fossoyage et curage des tombes).

DEPENSES		Chap	BP 2023	RECETTES		Chap	BP 2023
Charges à caractère général	011		48 767	Produits des services du domaine	70		3 700
Charges de personnel	012		49 572	Autres produits de gestion courante	75		94 800
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>			<b>98 359</b>	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>			<b>98 500</b>
Opérations d'ordre entre sections	042		141				
<b>Dépenses d'opérations d'ordre</b>			<b>141</b>	<b>Recettes d'opérations d'ordre</b>			<b>0</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>			<b>98 500</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>			<b>98 500</b>

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 98 K€. Elles concernent les frais annexes remboursés au budget principal. Les recettes réelles d'exploitation du même montant comprennent la taxe sur la crémation et la redevance du contrat de délégation.

• **INVESTISSEMENT**

DEPENSES		Chap	BP 2023	RECETTES		Chap	BP 2023
Immobilisations corporelles	21		141				
<b>Dépenses réelles</b>			<b>141</b>	<b>Recettes réelles</b>			<b>0</b>
				Opérations d'ordre entre sections	040		141
<b>Dépenses d'opérations d'ordre</b>			<b>0</b>	<b>Recettes d'opérations d'ordre</b>			<b>141</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>			<b>141</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>			<b>141</b>

En section d'investissement, les écritures concernent les opérations d'ordre entre sections (amortissement).

**6. LE BUDGET PRIMITIF CONSOLIDE 2023**

Les budgets de la ville de La Roche-sur-Yon affichent les prévisions budgétaires pour l'année 2023 suivantes :

RESULTATS	BUDGETS				TOTAL
	Principal	Centre Municipal Restauration	Stationnement	Pompes funèbres	
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
Recettes	80 556 280	4 422 036	1 298 000	98 500	86 374 816
Dépenses	80 556 280	4 422 036	1 298 000	98 500	86 374 816
<b>INVESTISSEMENT</b>					
Recettes	41 354 850	57 500	1 751 000	141	43 163 491
Dépenses	41 354 850	57 500	1 751 000	141	43 163 491
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>121 911 130</b>	<b>4 479 536</b>	<b>3 049 000</b>	<b>98 641</b>	<b>129 538 307</b>